

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1940

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	2 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	2 000 000
<b>SOLDE</b>	-2 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 2 000 000 d'euros au programme 163 « Jeunesse et vie associative » à l'action 01 « Développement de la vie associative ».

Pour 2019, la France envisage de verser au développement de la vie associative 45 518 360 euros. Si la plupart des associations sont indispensables par leur vitalité et leur rôle essentiel au sein de notre société, certaines d'entre elles sont, au contraire, sous perfusion d'argent public depuis

des années et rassemblent tout juste quelques centaines d'adhérents. Elles ne survivent que grâce aux subventions publiques et à la tribune permanente que leur offrent les médias, où leur idéologie règne sans partage. Sans argent public, ces quelques associations seraient mortes depuis longtemps. Il est temps d'arrêter cette gabegie d'argent public.